

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2015001

Signataire : SV

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Sophie VALLY

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2016

EXPOSE :

Les tarifs des différentes classes de concessions du cimetière communal ont été fixés par une délibération en date du 6 novembre 2014.

Pour 2016, il vous est proposé de majorer les tarifs des concessions de 2% pour pallier à l'augmentation des frais de fonctionnement et dans un souci d'harmonisation avec les tarifs pratiqués sur le territoire.

Afin de simplifier la gestion comptable, il est proposé au conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'affecter le tarif des concessions, uniquement au budget principal de la commune, suivant le tableau ci-dessous :

CONCESSIONS COMMUNALES			
DUREE	TARIFS 2015 (arrondis)	TAUX + 2%	TARIFS 2016
10 ans	102,00€	2,04€	105,00€
30 ans	322,00€	6,44€	329,00€
50 ans (2m)	988,00€	19,76€	1008,00€
50 ans (3m)	1075,00€	21,50€	1097,00€
COLUMBARIUM			
10 ans	291,00€	5,82€	297,00€
15 ans	426,00€	8,52€	435,00€
CAVEAU PROVISOIRE			
Tarif à la journée	6,00€	0,12€	7,00€

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Relations avec les usagers

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2015001

Signataire : SV

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-14 & 15,

Vu la délibération n°302 du 6 novembre 2014 portant sur la revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2015,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de revaloriser de 2% les tarifs de concessions du cimetière communal pour l'année 2016, pour pallier à l'augmentation des frais de fonctionnement et dans un souci d'harmonisation avec les tarifs pratiqués sur le territoire,

Considérant qu'afin de simplifier la gestion comptable, il a été décidé d'affecter le tarif des concessions uniquement au budget principal de la commune,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AFFECTE, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des recettes des concessions communales au budget principal de la ville, il n'y aura donc plus de versement au budget du CCAS et à la Maison de retraite,

ADOpte les tarifs du Cimetière Communal comme suit :

CONCESSIONS COMMUNALES			
DUREE	TARIFS 2015	TAUX + 2% (arrondis à l'euro supérieur)	TARIFS 2016
10 ans	102,00€	3,00€	105,00€
30 ans	322,00€	7,00€	329,00€
50 ans (2m)	988,00€	20,00€	1008,00€
50 ans (3m)	1075,00€	22,00€	1097,00€
COLUMBARIUM			
10 ans	291,00€	6,00€	297,00€
15 ans	426,00€	9,00€	435,00€
CAVEAU PROVISoire			
Tarif à la journée	6,00€	1,00€	7,00€



L'adjoint délégué

Maria MERCADER

Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015



L'adjoint délégué

Maria MERCADER